



Communauté de Communes de la Baie du Cotentin

Règlement intérieur

Annexe 3 : Navettes transport secteur Enfance

**La réservation pour le transport est obligatoire auprès des centres de loisirs.
L'inscription est prise en compte après avoir rempli une autorisation de transport de l'enfant (fournie par le service). Les transports sont gratuits.**

<u>Centre de Loisirs de Sainte Mère-Eglise :</u>	Mercredi Midi
Sainte Marie du Mont	12h00 à l'école
Chef du Pont	11h45 – école maternelle 11h55 – école primaire
Picauville	12h00 – école maternelle 12h10 – école primaire
Arrivée au centre de loisirs	12h35

<u>Centre de Loisirs de Sainte Mère-Eglise :</u>	Vacances matin	Lieu de prise en charge et de retour	Vacances soir
Sainte Marie du Mont	8h30	Mairie	17h45
Chef du Pont	8h45	Place de la Gare	18h00
Picauville	9h00	Mairie	18h15

Centre de Loisirs de Carentan : Les mercredis uniquement

Sur demande spécifique des familles auprès du service, un ramassage au cas par cas, sans garantie de pouvoir y répondre favorablement.

Renseignements aux bureaux du service Enfance/Jeunesse : 02.33.23.92.18